



Communauté de Communes
Cœur de Maurienne Arvan



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2022

LE VINGT-TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT-DEUX, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle polyvalente de Villargondran, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON.

Membres présents : Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Félicia AZZARITI, Jean-Marc DUFRENEY, Nathalie VARNIER, Marie-Paule GRANGE, Dominique JACON, Nadine CECILLE, Christian FRAISSARD, Eric FAUJOUR, Michel BONARD, Clarisse SPAGNOL, Mario MANGANO, François ROVASIO, Martine MASSON, José VARESANO, Yves DURBET, Danielle BOCHET, Alain NORAZ, Hélène BOIS, Pascal JAMEN, Sophie VERNEY, Marielle EDMOND, Pascal DOMPNIER, Colette CHARVIN, Jean DIDIER, Fabrice BAUDRAY, Sophie MONNOIS, Kristiane HUSTACHE, Patrice FONTAINE, Daniel CROSAZ, Florian PERNET.

Membres absents : Daniel DA COSTA (Procuration Françoise COSTA), Alain MOREAU (Procuration Marie-Paule GRANGE), Josiane VIGIER (Procuration Jean-Marc DUFRENEY), Chiraze MZATI (Procuration Félicia AZZARITI), Marie DAUCHY, Franck LEFEVRE, Bernard COVAREL (procuration Pascal DOMPNIER), Eric VAILLAUT (Procuration Colette CHARVIN – Arrivée point 122).

Secrétaire de séance : Marielle EDMOND

Conseillers en exercice : 41

Présents : 33

Date de convocation : 17 juin 2022

Votants : 39

N° 20220623	Thème	Délibérations	Décisions : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,	Vote
107	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Pacte de Gouvernance – Modification	<p>- <i>PREND ACTE</i> des modifications apportées au Pacte de Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Abrogation du Bureau Communautaire Ouvert, qui sera intégré dans la Conférence des Maires, • Modification de l'horaire du Bureau Communautaire Fermé, • Adaptation du compte rendu des séances, • Affichage de la liste des délibérations. 	Unanimité Votants : 39
108	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Subvention à l'Association Maurienne Patrimoine	<p><i>Vu les statuts de la 3CMA, et notamment ses compétences « Mobilité » et « Aménagement de zones d'activité »,</i></p> <p>- <i>ATTRIBUE</i> une subvention de 1 000 € à l'association Maurienne Patrimoine, pour la mise en œuvre d'un tableau et d'une vidéo permettant une valorisation de la future Gare et de la future zone d'activité de l'entrée Nord.</p>	Unanimité Votants : 39
109	FINANCES	Budget Eau Gestion Directe – Décision Modificative N°1	- <i>APPROUVE</i> la Décision Modificative n°1 au Budget Eau en Gestion directe.	Unanimité Votants : 39
110	FINANCES	Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) – Décision Modificative N° 1	- <i>APPROUVE</i> la Décision Modificative n°1 au Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).	Unanimité Votants : 39
111	RESSOURCES HUMAINES	Modification d'un poste permanent à temps complet de technicien principal de 2ème classe en poste permanent à temps complet d'ingénieur	- <i>DIT QUE</i> l'emploi de conducteur d'opérations, grade d'ingénieur, catégorie A, à temps complet, sera pourvu par un contractuel sur la base de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 du fait de la recherche infructueuse de candidats statutaires. Cet agent contractuel sera recruté à Durée Déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la nature très spécialisée des fonctions et des besoins du service. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une Durée Indéterminée ;	Unanimité Votants : 39

			<ul style="list-style-type: none"> - <i>DIT QUE</i> le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics ; - <i>DIT QUE</i> l'agent devra justifier d'un diplôme correspondant aux missions demandées ainsi que d'une expérience professionnelle ; - <i>DIT QUE</i> la rémunération sera basée entre l'indice brut 444 (1e échelon) et l'indice brut 697 (7^{ème} échelon) en référence à la grille de rémunération du grade d'ingénieur catégorie A ; - <i>DIT QUE</i> les crédits nécessaires seront prévus aux budgets primitifs de la collectivité. 	
112	RESSOURCES HUMAINES	Prolongation d'un contrat dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC)	<ul style="list-style-type: none"> - <i>DECIDE</i> de prolonger ce contrat dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences affecté au service des Ressources Humaines sur <u>les missions suivantes</u> : <ul style="list-style-type: none"> • tâches de secrétariat, • d'accueil physique et téléphonique, • soutien à la gestion de l'absentéisme, • soutien à la gestion de la formation, • soutien ponctuel aux différents services de la 3CMA, • enregistrement et répartition des factures. <u>dans les conditions suivantes</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Prolongation du contrat d'une durée de 6 mois, • Durée hebdomadaire de travail : 20 heures, • Rémunération : 124.42% du SMIC, • Prime de fonction d'un montant de 240.99 € bruts ; - <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement. 	Unanimité Votants : 39
113	RESSOURCES HUMAINES	Transformation d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet en poste d'adjoint technique à temps complet au service de l'Eau	<ul style="list-style-type: none"> - <i>DECIDE</i> la transformation d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet en poste d'Adjoint technique à temps complet au service de l'Eau, <ul style="list-style-type: none"> ○ soit la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, 	Unanimité Votants : 39

			<ul style="list-style-type: none"> o et la création du poste d'adjoint technique à temps complet au tableau des emplois de la collectivité. <p>- <i>PRECISE</i> que le tableau des emplois sera modifié en ce sens.</p>	
114	RESSOURCES HUMAINES	Modification de la durée de service d'un emploi permanent d'adjoint administratif	<p>- <i>DECIDE</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La suppression, à compter du 1er septembre 2022, d'un emploi permanent à non complet 50% (17h50 heures hebdomadaires) d'adjoint administratif affecté au service Commande Publique ; ▶ La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif affecté à l'Unité Administrative et des Affaires Générales et au service Comptabilité/Finances ; ▶ La modification du tableau des emplois de la collectivité ; ▶ L'inscription au budget des crédits correspondants. 	<p>Unanimité Votants : 39</p>
115	COMMANDE PUBLIQUE	Marché public de Services – Groupement de commandes Schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement	<p>- <i>APPROUVE</i> le lancement d'une procédure de consultation sur appel d'offres ouvert en vue de la passation de marchés de services pour les schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement ;</p> <p>- <i>APPROUVE</i> l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan au groupement de commandes ;</p> <p>- <i>ACCEPTE</i> que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan assure la mission de coordonnateur de ce groupement ;</p> <p>- <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer la convention constitutive de ce groupement ;</p> <p>- <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer toutes les pièces des marchés, et de leurs avenants éventuels à intervenir au nom du groupement de commandes pour les schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement.</p>	<p>Unanimité Votants : 39</p>
116	COMMANDE PUBLIQUE	Marché public de Services – Groupement de commandes Contrôle des poteaux incendie	<p>- <i>APPROUVE</i> le lancement d'une procédure adaptée ouverte en vue la passation d'un marché de services pour le contrôle des poteaux incendie</p> <p>- <i>APPROUVE</i> l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan au groupement de commandes ;</p> <p>- <i>ACCEPTE</i> que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan assure la mission de coordonnateur de ce groupement ;</p>	<p>Unanimité Votants : 39</p>

			- <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer la convention constitutive de ce groupement.	
117	ÉCONOMIE - COMMERCE	Aide aux commerces – Chambre Funéraire Saint-Jean-de-Maurienne	- <i>APPROUVE</i> le dossier présenté dans le cadre de la convention signée avec la Région pour la mise en œuvre des aides économiques pour le soutien à l'économie ; - <i>AUTORISE</i> le Président à signer la convention attributive de subvention pour ce projet.	Unanimité Votants : 39
118	ÉCONOMIE - COMMERCE	Convention d'exposition des artistes pour le Patio des Arts	- <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président, à signer les conventions avec les exposants et l'Office de Tourisme Intercommunal Cœur de Maurienne Arvan.	Unanimité Votants : 39
119	ÉCONOMIE - COMMERCE	Convention d'exposition des artistes à la Maison de l'Intercommunalité et/ou dans des locaux mis à la disposition de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan	- <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer les conventions avec les exposants.	Unanimité Votants : 39
120	HABITAT	Aide pour la rénovation énergétique des logements communaux – Règlement d'attribution	- <i>APPROUVE</i> le nouveau règlement d'attribution des aides à la rénovation présenté en séance ; - <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à attribuer les aides pour les projets éligibles répondant aux critères du dispositif, dans la limite de l'enveloppe inscrite annuellement au budget général de la 3CMA.	Unanimité Votants : 39
121	HABITAT	Aide pour la rénovation énergétique des logements communaux – Attributions 2022	- <i>APPROUVE</i> le taux du bonus de 30% proposé pour 2022 ; - <i>ACCORDE</i> les subventions proposées pour les projets de rénovation présentés en séance ; - <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ces subventions.	Unanimité Votants : 39

122	TOURISME	Convention de partenariat pour la mise en œuvre de la « Maurienne Classic » - Intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - <i>AJOUTE</i> dans l'intérêt communautaire, concernant la compétence « Promotion du tourisme, dont la création d'Offices de Tourisme » : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le développement, l'accueil, l'animation et la promotion de courses cyclistes de dimension nationale ou internationale dont l'épreuve à venir dénommée « Maurienne Classic » ; - <i>APPROUVE</i> le projet de convention de partenariat ; - <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à le signer. 	<p>Majorité Votants : 37 pour - 2 abstentions (Madame Sophie MONNOIS – Monsieur Florian PERNET)</p>
-----	-----------------	---	--	---

À Saint-Jean-de-Maurienne, le 27 juin 2022

Jean-Paul MARGUERON

Président de la 3CMA

